

Tergnier, le 2 novembre 2021



Mesdames et Messieurs les Riverains  
Avenue du Général de Gaulle  
02700 TERGNIER

Service Vie Culturelle  
Objet : Village Téléthon  
N/réf : CMd/CBr/2021.115

Madame, Monsieur,

Le Village Téléthon se déroulera le samedi 4 et le dimanche 5 décembre 2021 avenue du Général de Gaulle, partie comprise entre la rue Marcel Sembat et le boulevard Gambetta.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous transmettre au verso de ce courrier, copie de mon arrêté du 2 novembre 2021, concernant les restrictions de circulation.

Je vous demanderai de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin de respecter les prescriptions de l'arrêté cité ci-dessus et ce, par mesure de sécurité.

Je reste toutefois à votre entière disposition pour tous problèmes que vous seriez susceptibles de rencontrer,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Michel CARREAU.

*Bien Respectueusement*



*Hôtel de Ville*

1 Place Paul Doumer - BP 106 - 02700 TERGNIER - Tél. : 03 23 57 11 27 - Fax : 03 23 57 65 95  
Courriel : [mairie@ville-tergnier.fr](mailto:mairie@ville-tergnier.fr) - Site internet : [www.ville-tergnier.fr](http://www.ville-tergnier.fr)

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Tergnier



LA VOLONTE DE REUSSIR  
Circulation

## Ville de TERGNIER ARRETE

ARR	02NOV21	6.1	163
-----	---------	-----	-----

**NOUS,**  
**Michel CARREAU**  
Maire de la Ville de TERGNIER,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-1 à L. 2213-6.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1<sup>er</sup>, 8<sup>ème</sup> partie relatif à la signalisation temporaire, approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Vu le Code de la route.

Considérant l'organisation du Village Téléthon le samedi 4 et le dimanche 5 décembre 2021, avenue du Général de Gaulle à Tergnier,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de circulation afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation,

### ARRETONS

**ARTICLE 1 :** Du samedi 4 décembre 2021 à 6 heures  
au dimanche 5 décembre 21 heures

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :

- Avenue du Général de Gaulle (partie comprise entre la rue Marcel Sembat et boulevard Gambetta)

**ARTICLE 2 :** La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de Police de Tergnier, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Tergnier, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TERGNIER, le 2 novembre 2021  
Le Maire,  
Michel CARREAU.

